Contributions liées à des projets 2013-2016

Proposition de programme de la CUS

Intitulé du programme : « Égalité des chances entre femmes et hommes dans les universités / Études genre » 2013-2016

1. Contribution fédérale LAU 2013-2016 demandée

14 Mio CHF

2. Début et fin du financement du programme

(début au plus tôt le 1.1.2013, fin au plus tard le 31.12.2016)

Début : 1.1.2013 ; fin : 31.12.2016

3. Directeur/directrice du programme – personne de contact pour la CUS et le SER (1 personne)

Nom	Wastl-Walter
Prénom	Doris
Titre	Prof. Dr., Vice-rectrice
Adresse	Geographisches Institut Hallerstrasse 12 3012 Bern
Telephone	031 631 80 16
E-mail	wastl@giub.unibe.ch

4. Coordinateur/coordinatrice du programme, si différent(e) du directeur / de la directrice (1 personne, en copie de toute correspondance)

Nom	Obexer-Ruff
Prénom	Gabriela
Titre	Dr.sc. EPFZ
Adresse	Conférence des recteurs des universités suisses
Telephone	031 306 60 23
E-mail	gabriela.obexer-ruff@crus.ch

5. Partenaires : hautes écoles, institutions universitaires et autres

a. Universités cantonales :

Toutes les Universités cantonales participeront au programme (à l'exception du SP Études genre : Université de Lucerne)

b. Secteur des EPF :

Pourront, comme par le passé, participer à diverses parties du programme sur leurs fonds propres

c. Hautes écoles spécialisées :

Pourront, comme par le passé, participer à diverses parties du programme sur leurs fonds propres

d. Autres institutions ayant droit à des subventions selon la LAU :

IHEID (SP Études genre)

e. Autres :

6. Descriptif du programme

Version du 11.5.
6.0. Programme général

6.0.1 Défis à relever pour le programme général

Depuis l'an 2000, la Fédération finance des programmes de promotion de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes dans les universités, les hautes écoles spécialisées et le secteur des EPF, et soutient également depuis 2004 l'établissement des études genre (Gender Studies) dans l'enseignement et la recherche universitaires. Grâce à ces programmes de soutien, on a pu enregistrer jusqu'ici des progrès notables tant en vue de l'*égalité des chances* que de l'institutionnalisation des *recherches sur le genre*.[1]
Il n'en demeure pas moins de grands défis à relever si l'on veut réaliser tout le potentiel que l'égalité des chances et la recherche sur le genre ont à offrir pour faire de la Suisse un haut lieu de l'innovation dans la formation et la recherche. Ce qui est en jeu est non seulement le positionnement international de la recherche et de la formation suisses, mais également le maintien d'une relève hautement qualifiée dont la société comme l'économie ont besoin. À cette fin, il est nécessaire d'augmenter nettement la proportion de femmes parmi les professeurs ainsi que dans les instances de décision à l'université et dans la politique éducative ; l'éradication de la ségrégation horizontale doit se poursuivre et le problème de la conciliation de la vie privée et professionnelle trouver une résolution. En outre, il faut redoubler d'efforts afin d'asseoir durablement la recherche sur le genre et de lui conférer un statut égal à celui des autres disciplines. Par conséquent, les universités devront continuer à s'engager fermement entre 2013 et 2016 afin de garantir l'efficacité à long terme des mesures prises et des structures de promotion mises en place. Le présent programme général, ses deux sous-programmes et les synergies entre eux contribueront de manière essentielle à relever ces défis. Ils tiennent compte des expériences réalisées durant les périodes de financement précédentes et des recommandations émises lors de l'évaluation.

6.0.2 Objectif du programme général

L'objectif ultime du programme général est d'ancrer dans les institutions universitaires – organisation, enseignement, promotion de la relève et recherche – l'égalité des chances entre les femmes et les hommes, et d'établir durablement la recherche sur le genre dans l'enseignement et la recherche.

Ce programme regroupe les deux sous-programmes « Égalité des chances » et « Études genre » sous un **chapeau commun**. Mettre sur pied des initiatives innovantes pour favoriser l'égalité des chances et institutionnaliser de façon ciblée les études genre sont deux volets complémentaires. Le processus sera renforcé grâce au transfert des connaissances et aux synergies de part et d'autre. La Commission européenne a adopté une approche similaire en cherchant à promouvoir une augmentation de la proportion de femmes dans les disciplines universitaires tout en jugeant nécessaire d'intégrer la dimension du genre comme critère de qualité dans la recherche.

L'objectif du sous-programme **Égalité des chances** est de permettre des avancées déterminantes pour l'égalité entre les sexes. Cela suppose des ressources humaines et financières appropriées et la pérennisation des structures liées à l'égalité des chances dans l'établissement des budgets et des plans pluriannuels ainsi que dans les processus de décision des universités (voir mandat de la CUS du 14 avril 2011).

L'objectif du sous-programme **Études genre** est l'établissement à long terme de la recherche sur le genre dans les hautes écoles suisses, à parité avec les autres disciplines universitaires (voir mandat de la CUS du 14 avril 2011). Il vise d'autre part à consolider et à pérenniser le Réseau « Études genre en Suisse » d'ores et déjà présent dans tout le pays.

---

[1] Voir les rapports d'évaluation des programmes fédéraux pour l'égalité des chances dans les universités (Spreyermann et Rothmayr 2009, Dubach et al. 2011) et dans les hautes écoles spécialisées (Barben et al. 2006 ; Müller et al. 2009) ainsi que le rapport final du controlling stratégique du message FRT 2004-2007. Pour le projet de coopération Études genre Suisse, voir Joye-Cagnard et al. 2008.

6.0.3 Aspects novateurs du programme général

Outre les aspects novateurs que contient chacun des deux sous-programmes (cf. 6.2 ci-après, section « aspects novateurs »), la nouvelle structure qui regroupe les deux thèmes de l'égalité des chances et des études genre est elle-même porteuse d'innovation :

- **Renforcement des réseaux et positionnement international**
  La coopération prévue, ainsi que les échanges intensifs entre les expert-e-s impliquées autour de l'égalité des chances et des études genre viennent renforcer le positionnement international de la recherche suisse dans ces domaines.

- **Expertise de genre dans l'enseignement et la recherche :**
  Les liens de collaboration plus étroits créeront davantage d'occasions de renforcer l'expertise de genre dans l'enseignement et la recherche, et par ce biais, de sensibiliser le public vis-à-vis des inégalités de traitement envers les différents sexes et lutter contre d'éventuelles discriminations cachées. Cela peut contribuer à éradiquer la ségrégation horizontale et verticale dans les diverses disciplines, ce qui est essentiel notamment dans les domaines scientifiques (MINT).

- **Partage des connaissances**
  Le programme offre l'occasion d'améliorer le partage des connaissances entre pratique en matière d'égalité des chances et études de genre dans les hautes écoles. Il sera en effet ainsi possible d'étudier dans le cadre de la recherche sur le genre les problématiques dégagées sur le plan de l'égalité des chances, témoin par exemple la récente mise en exergue de la question des « femmes dans les organes décisionnels ».

  De plus, il permet de renforcer les échanges entre les divers domaines de recherche que sont l'égalité des chances, le genre et la recherche universitaire, et de mettre en œuvre les recommandations du Programme national de recherche national PNR 60 du Fonds national suisse.

6.0.4. Financement du programme général / répartition des fonds alloués

Le montant total de 14 Mio CHF sera réparti comme suit : Égalité des chances 9,96 Mio, Études genre 3,96 Mio. Les 80'000 CHF restants serviront à la coordination du programme général. Un budget de CHF par an, sous la forme d'un poste à 10%, est prévu à cet effet.
Les fonds pourront être versés directement aux Universités ou par le biais du SER, selon la décision y relative de la CUS, et sous réserve de l'évaluation positive des actions / plans pluriannuels universitaires soumis pour le sous-programme Égalité des chances. Les fonds destinés à la coordination générale ainsi qu'à la coordination, au suivi et aux conférences pour le sous-programme Égalité des chances seront versées au Secrétariat général de la CRUS qui en sera l'administrateur. L'ensemble des fonds destinés au sous-programme Études genre sera versé à la direction du sous-programme Études genre, à l'Université de Bâle, qui en sera l'administratrice.

Des conférences scientifiques et des initiatives de sensibilisation du public seront mises en place afin de favoriser le **partage des connaissances**. Une évaluation des sous-programmes sera effectuée dans un délai fixé.

A Sous programme « Égalité des genres »

6.1 Contexte ; problèmes spécifiques auxquels s'attaque le sous-programme

Contexte (Bilan 2000-2011/12)
Les universités suisses ont réalisé ces douze dernières années des progrès considérables en matière d'égalité des genres.

La promotion de l'égalité des chances fait partie désormais des normes internationales incontournables et constitue un **critère de qualité** essentiel. En Suisse, le Programme fédéral « Égalité des chances 2000-2011/12 » a contribué de façon décisive à instaurer et à asseoir cette norme de qualité.

Grâce au Programme fédéral « Égalité des chances », ces années ont vu l'établissement de Bureaux de l'égalité dans toutes les universités. Le Programme a permis d'établir et de lancer une palette d'initiatives de promotion du mentorat, des conseils sur le cursus et la carrière, de proposer des outils novateurs adressés aux jeunes chercheuses, et de réaliser des projets visant à mieux concilier études, carrière universitaire et vie de famille. De plus, des structures de garde des enfants ont été créées dans chaque université. Depuis 2009, le Programme fédéral « Égalité des chances » s'attaque aussi à un nouvel aspect de la conciliation vie privée / vie professionnelle avec la promotion des couples à carrière duale (DCC, Dubach 2011, Jäger 2009, Müller 2009, Obexer-Ruff, 2009). Tous ces travaux ont donné l'élan nécessaire à moderniser les efforts en vue de **favoriser la relève** et de **mieux concilier carrière et vie de famille**.

D'autres domaines, comme le suivi des questions d'égalité et leur intégration dans l'assurance qualité et les procédures de nomination, ont également connu des avancées, permettant une plus grande transparence des processus de candidature et de nomination (Müller 2008). Les universités suisses disposent à présent d'un système récent de collecte des données qui répertorie les nouvelles nominations et la proportion actuelle de femmes aux postes de professeur et de professeur assistant, avec des chiffres comparatifs (données CUS/CRUS 2000-2011, Femmes et hommes dans les hautes écoles suisses, SER/CRUS 2011, voir en annexe). Le Programme fédéral a donc fortement contribué à la réalisation de l'objectif intermédiaire de 14% de femmes professeurs en 2006 (soit le double de leur proportion en 1997). L'objectif prévu et visé pour 2012 de 25% de femmes aux postes de professeurs ordinaires et associés, s'il a été atteint dans certaines disciplines et facultés, ne l'a cependant pas été en moyenne du corps professoral dans son ensemble.

Le Programme fédéral a également bénéficié d'une grande **reconnaissance internationale**. Les membres du programme et du projet ont été régulièrement invités à partager leur expertise lors d'événements d'ampleur internationale. Ils ont eu l'occasion de s'exprimer et de rédiger des publications pour des conférences, siègent dans diverses institutions européennes (groupe de Helsinki de la Commission européenne et groupe de travaille League of European Research Universities LERU) et dans les commissions consultatives de plusieurs conférences internationales, ils coordonnent des projets européens (par ex. projet eument-net) et exercent une activité d'expert-e-s (par ex. pour le programme allemand « Professorinen ») et d'évaluateurs ou évaluatrices. Les mesures mises sur pied dans le cadre du programme ont internationalement valeur de « bonnes pratiques » et de « référence », ce qui a permis de créer des liens et des synergies avec les projets européens Euraxess et genSET, et si possible dans le projet ERA-NET prévu en matière de « Genre dans les instituts de recherche » du 7ème programme-cadre.

Ainsi, le Programme fédéral, pris dans son intégralité, permet au monde universitaire et à la recherche, nationale comme internationale, d'élargir leurs horizons.

Problèmes spécifiques auxquels s'attaque la nouvelle phase du programme 2013-2016
Les initiatives ayant pour but de mettre en place des instances de promotion de l'égalité dans les hautes écoles de Suisse et d'en faire une partie intégrante des institutions n'ont, malgré les nombreuses avancées réalisées, pas encore pu être pérennisées. L'évaluation 2008-2011 cite au nombre des raisons de cet état de fait le caractère ambivalent du financement, jusque là réalisé au moyen de fonds tiers sur la base de projets, et la discontinuité structurelle. En conséquence, des activités déjà proposées avec succès ne sont pas encore véritablement inscrites dans la politique globale de promotion de la relève. Les conditions dans lesquelles se déroulent les carrières universitaires ne sont pas encore au diapason des évolutions de la société. Ainsi, des femmes extrêmement douées ont encore aujourd'hui moins de chances que les hommes de franchir toutes les étapes de la carrière universitaire, et les difficultés à concilier vie familiale et professionnelle restent dissuasives. Le phénomène du « tuyau percé » n'est toujours pas surmonté. C'est après le doctorat que le personnel universitaire perd le plus grand nombre de femmes. De même, les postes attribués aux diverses activités liées à l'égalité des chances ne sont pas stables ni intégrés dans le budget ordinaire de toutes les universités.

Cette nouvelle phase du Programme a pour objectif de permettre à toutes les universités de résoudre concrètement les problèmes suivants :

- définir, en fonction de leurs initiatives antérieures en matière d'égalité des chances, une politique de l'égalité cohérente et valable pour toute l'université ;

- intégrer dans leurs activités universitaires phares (recherche, enseignement, promotion de la relève et service) et dans la stratégie générale de l'université les projets et mesures testés avec succès au cours des précédentes périodes de financement ;
- pérenniser les structures institutionnelles de l'égalité déjà mises en places, afin de garantir la promotion de l'égalité à long terme ;
- poursuivre les coopérations inter-universitaires réussies ;
- garantir les mesures de promotion de l'égalité dans le cadre de l'assurance qualité globale de l'université;
- prévoir de façon fixe les financements nécessaire dans les plans pluriannuels de l'université, afin d'améliorer la planification ;
- accroître le nombre de femmes aux postes de professeur associé ou ordinaire (25%) et de professeur assistant (40%), ainsi que dans les instances de direction et de décision des universités, en se concentrant particulièrement sur les **nominations.**

Les universités sont donc invitées lors de la prochaine phase du programme à soumettre des plans d'action ou des plans pluriannuels universitaires de promotion de l'égalité des chances. Cela doit permettre d'intégrer les initiatives de promotion antérieures, prises au cas par cas et sur la base de projets, dans des plans d'action généraux englobant toute l'université, et de mieux se concentrer sur la perspective de l'institution.

Les responsables universitaires restent ouverts à toute discussion franche et raffermissent leur engagement à faire appliquer dans toute l'université une mise en lumière de l'égalité des chances dans les structures, les normes et les critères de qualité universitaires. Ces bonnes dispositions permettront d'ouvrir un dialogue commun autour des stratégies futures à déterminer pour l'institution.

6.2 Contenu du sous-programme, aspects novateurs, objectifs à moyen et long terme, produits et résultats concrets attendus, démarche en vue d'atteindre les objectifs

Contenu du projet
Le sous-programme en lui-même consistera en **la mise en place et la réalisation des plans d'action / pluriannuels des universités**. Les **produits concrets attendus** du sous-programme Égalité des chances découlent de ces plans, c'est pourquoi ils ne peuvent être encore exposés en détail à ce stade du programme.

Les objectifs et mesures des plans d'action / pluriannuels des universités sont définis en fonction d'une analyse de la situation actuelle et de l'état à atteindre et abordent les domaines suivants :

- Pérennisation institutionnelle de l'égalité des chances,
- Augmentation de la proportion de femmes parmi les professeurs et dans les instances de direction et de décision,
- Initiatives de promotion de la relève adaptées aux problématiques de genre,
- Des conditions adaptées pour les étudiant(e)s, collaborateurs/trices et chercheurs/euses – les femmes comme les hommes - ayant des obligations familiales,
- Suppression de la ségrégation horizontale dans l'accès aux disciplines et de la ségrégation verticale dans la poursuite des cursus dans lesquels la représentation d'un des deux sexes est particulièrement faible et où la relève n'est pas garantie (notamment les domaines MINT, mathématiques, informatiques, sciences naturelles et techniques),
- Mesures liées à la gestion du personnel et au développement des capacités,
- Autres/nouveautés.

Voir aussi en annexe le doc. n° 53/11, « **Conditions à remplir pour les Plans d'action** ».

Le caractère novateur du sous-programme Égalité des chances tient au changement de fonctionnement, décrit plus haut, ainsi qu'à l'introduction de nouvelles thématiques concrètes telle le nombre de femmes dans les organes de direction ou la gestion du personnel et le développement des capacités.

Objectifs à moyen et long terme
Les moyens financiers serviront à aider les différentes universités à mettre en œuvre les plans d'action / pluriannuels afin de franchir, suivant leur situation propre, les étapes qui les séparent encore de

l'établissement institutionnel à long terme des structures et des mesures mises en place pour favoriser l'égalité des chances, et d'atteindre l'objectif ultime de 25% de femmes parmi les professeurs et 40% parmi les professeurs assistant-e-s. Un moyen efficace d'y parvenir est par le biais des **nominations**, en proposant des objectifs réalistes pour chaque discipline.

Les **étapes** suivantes sont prévues, et certaines d'entre elles déjà engagées :

Démarche en vue d'atteindre les objectifs
Les fonds destinés au sous-programme Égalité des chances servent à permettre la mise en œuvre des plans d'action / pluriannuels en vue d'institutionnaliser à long terme les structures et les mesures favorables à l'égalité entre les hommes et les femmes dans les différentes universités. Les universités ont donc été priées de préparer leurs plans d'action / pluriannuels dès l'année 2012.
Les universités ont été informées au moyen de deux courriers (en octobre 2011 et février 2012) des changements à venir dans le fonctionnement du sous-programme « Égalité des chances 2013-16 » par rapport au Programme fédéral « Égalité des chances dans les universités » tel qu'il se présentait pendant les périodes de financement 2000-03, 2004-07 et 2008-11. En février, elles ont également reçu un tableau récapitulatif des montants annuels à prévoir par université, joint au document n° 53/11 « Conditions à remplir pour les plans d'action ».

Les instances de direction des universités ont été invitées à discuter avec les responsables de l'Égalité et les facultés de la mise en place des plans d'action / pluriannuels en vue de l'appel à soumission de ces plans prévu prochainement.

Plusieurs directions d'université ont déjà adopté des procédures d'élaboration des plans d'action / pluriannuels, initié des mesures « top-down » en vue d'intégrer les facultés au processus, et inscrit les objectifs en matière d'égalité dans leurs modèles universitaires ou dans les **plans stratégiques** de leur institution.

Les courriers d'information d'octobre 2011 et de février 2012 ont également alerté les responsables d'universités sur la nécessité de réserver des budgets au sein de l'université et / ou des facultés dans leurs planification pluriannuelle. Il a été rappelé à cette occasion que les fonds alloués aux structures existantes destinées aux crèches pour enfants et aux bureaux d'information « Welcome Center » ne peuvent pas être comptabilisés parmi les contributions propres.

L'appel à soumission des plans d'action / pluriannuels est prévu pour le début de l'été 2012. Ces plans seront évalués, selon la date prévue, le 31 octobre 2012, par deux expert-e-s internationaux par région linguistique (DE / FR) ainsi que par la direction élargie du programme pour 2012, incluant le Comité de direction 2013-2016.

Rapport et suivi
Les financements prévus pour la durée du programme seront versés en quatre tranches dégressives, afin que tous les acteurs engagés pour garantir sur le long terme les structures et les initiatives mises en place puissent prendre chaque année des mesures concrètes afin de permettre leur reprise et leur pérennisation par les universités. Ces mesures seront évaluées dans le cadre d'un **rapport** annuel et d'un **rapport intermédiaire** rédigé au bout de deux ans. Toutes les informations figureront dans un rapport annuel de la direction du sous-programme ainsi que dans le rapport final (2017) destiné aux autorités.

Comme par le passé, un **suivi** national annuel sera effectué dans le cadre du nouveau sous-programme Égalité des chances, afin de répertorier la proportion de femmes parmi les professeurs assistant-e-s et de professeurs ordinaires ou associé-e-s **nouvellement nommés**.

Répartition des fonds
Les fonds servent à mettre en œuvre efficacement, une fois approuvés, les plans d'actions pluriannuels des universités. Les fonds de la Confédération seront alloués aux universités, à hauteur d'un plafond défini au moyen d'une clé de répartition, et viennent compléter les investissements propres déclarés par les universités. Les structures déjà mises sur pied peuvent être comptabilisées, à l'exception des structures destinées aux crèches pour enfants et des bureaux d'information « Welcome Center ». Les universités doivent assurer elles-mêmes en proportion raisonnable le financement de base des

structures de l'Égalité. Les fonds issus du programme fédéral doivent être employés en complément de ce financement de base et être engagé en priorité pour des projets.

La clé de répartition comporte une contribution de base fixe ainsi qu'un montant variable selon le nombre d'étudiant-e-s et le nombre de diplômes de fin de cycle décernés à des femmes. La contribution de base garantit aux petites universités des fonds suffisants pour leur permettre de participer au programme. Le montant variable prend en compte tant la taille de l'université (nombre total d'étudiantes et d'étudiants, Lic/Master 25%) ainsi que les résultats de leurs initiatives de promotion des femmes (doctorantes 25%, diplômées de fin de cycle 50%). Les chiffres récoltés par l'Office fédéral de la statistique (OFS) sur les années précédentes servent de base au calcul. Les indications provisoires reposent sur les diplômes remis au cours des années 2008-2010. Le calcul prend en compte les chiffres sur trois ans (pour 2013, les années 2009-11) et sera effectué pour les deux périodes bisannuelles 2013-14 et 2015-16 (cf. point. 7, Calendrier).
Un modèle de calcul du montant total pour les années 2013-2016 figure en annexe (doc. n° 05/12E). Ce document a été transmis aux universités avec la lettre d'information de février 2012. Le tableau 9a détaille la distribution annuelle des contributions.

Une partie des fonds est utilisée pour la coordination du sous-programme.
Le versement des fonds est effectué par tranches annuelles.

B Sous-programme « Études genre »

6.1 Contexte

Ces dernières décennies, les études de genre ont acquis internationalement le statut de nouvelle discipline d'enseignement et de recherche à part entière. Elle fait à présent partie de la norme universitaire reconnue et constitue un critère de qualité essentiel dans l'attribution internationale de projets de recherches et dans le classement des hautes écoles. Le projet de la CUS « Études genre en Suisse » a donc été investi en 2004 du mandat de lancer l'établissement à grande échelle de la recherche sur le genre dans les grandes écoles suisses à un niveau de qualité international. Grâce au soutien de la CUS et à l'engagement croissant des hautes écoles, des avancées remarquables ont déjà été constatées en ce sens au cours des deux dernières périodes de financement.

Des chaires de professeurs, professeurs assistant-e-s, (maîtres) assistant-e-s et des centres d'Études genre ont ainsi été créés. À l'heure actuelle, toutes les hautes écoles suisses investies dans le projet proposent des enseignements réguliers en Études genre. Des cursus de Bachelor et de Master (de l'ordre de 15 à 90 crédits ECTS) fermement institués, et pour certains déjà évalués avec succès, existent à Bâle, Berne, Fribourg, Genève, Lausanne, Neuchâtel, St Gall et Zurich. Une coopération intra- et inter-universitaire intensive d'enseignement et de recherche s'est mise en place pour appuyer le programme, ce qui permet aux différentes hautes écoles de proposer un plan d'études à la fois large et pointu. Ces coopérations ont également démontré leur extrême utilité pour faire face à la demande des étudiant-e-s toujours plus nombreux.

En outre, les différents programmes d'enseignement et de recherche ont fait l'objet d'une coordination constante dans toute la Suisse. Ainsi, les profils d'enseignement et de recherche mis sur pied dans les diverses universités dépendent de l'état d'avancement de la question dans chaque établissement mais se complètent le mieux possible mutuellement. Grâce au programme inter-universitaire électronique en ligne, accessible depuis la plate-forme virtuelle de communication et d'information « Gender Campus » (www.gendercampus.ch), les étudiant-e-s peuvent se renseigner sur l'ensemble des programmes en Études genre proposés – possibilité dont ils ne se privent pas de profiter. Elle permet aux étudiant-e-s de composer à partir des différentes offres leur propre programme d'études selon leurs points forts ou d'intérêt, en enseignement et en recherche. Le projet de coopération de la CUS, par conséquent, a permis de jeter les bases d'un enseignement novateur sur le plan international et parfaitement unique grâce à cette coordination nationale.

De plus, un réseau suisse d'écoles doctorales a été constitué, et a obtenu en 2006 son accréditation par une commission internationale d'experts mandatée par la CUS. Le réseau est constitué de quatre programmes d'études doctorales coopérant mutuellement et auxquels participent les Universités de

Bâle, Berne, Fribourg, Lausanne, Neuchâtel, Genève et Zurich ainsi que l'institut de hautes études IHEID. Il a pour objectif de former une relève académique hautement qualifiée en études de genre. L'excellent niveau des thèses soutenues ainsi que les parcours professionnels exemplaires des anciens doctorants attestent de la qualité de cette formation. Le travail ainsi effectué par le réseau « Études genre en Suisse » pour les études doctorales est véritablement d'avant-garde ; le réseau est fort d'une expérience précieuse et dispose à l'heure actuelle d'un grand savoir-faire dans la promotion de la relève universitaire au niveau international, compétence de plus en plus valorisée chez les expert-e-s. Grâce à ce succès, la plupart de ces programmes d'études doctorales sont à présent fermement ancrés dans les écoles doctorales qui se mettent en place dans les universités. Ils ne sont plus financés par le biais du sous-programme Études genre de la CUS, mais font partie des différents programmes universitaires prévus pour favoriser les études doctorales. Dans les universités où cette intégration n'est pas encore achevée, le projet ici proposé assurera dans certains cas une subvention temporaire à la formation doctorale à l'exclusion de tout autre programme de financement fédéral.

Problèmes spécifiques auxquels s'attaque la nouvelle phase du programme
Les premiers efforts ciblés en vue de l'instauration de la recherche sur le genre en Suisse datent seulement d'une dizaine d'années. En conséquence, son ancrage structurel à long terme n'est pas encore définitivement assuré, malgré de grands progrès et de belles réussites. Cela est dû en majeure partie au fait que les universités planifient leur programme extrêmement à l'avance, sur des périodes notoirement longues. Des obstacles supplémentaires sont survenus ces dernières années sous la forme des évolutions politiques complexes des hautes écoles de Suisse, telles les multiples restructurations administratives et curriculaires effectuées dans le cadre de Bologne 1 et 2, et l'aménagement du doctorat, qui s'est concrétisé tout récemment, engendrant de nouvelles répercussions sur le BA et le MA. Outre ces difficultés d'ordre général, si la recherche sur le genre peine à s'institutionnaliser dans les hautes écoles suisses - contrairement à ce qui se passe internationalement - c'est aussi notamment dû au fait que certaines résistances s'opposent encore à leur reconnaissance.

Afin d'institutionnaliser à long terme les études de genre à parité avec les autres disciplines, comme exigé dans le mandat de la CUS (cf. mandat de la CUS 2011), la prochaine et dernière phase de projet devra principalement relever les défis suivants :

- Le plus important sera de pérenniser et de consolider les programmes d'études au niveau BA / MA dans les diverses universités. En effet, en l'état actuel des moyens structurels, la conservation des acquis ne peut encore être garantie sans financements supplémentaires.

- Il est donc impératif de pérenniser structurellement, premièrement, les postes (professeurs, corps intermédiaire, charges d'enseignement) nécessaires à la conservation des programmes d'études existants, et deuxièmement, les infrastructures administratives (secrétariat, assistance, technique informatique, plate-forme virtuelle Gender Campus). Ce n'est qu'à cette condition que l'enseignement et la recherche en Études genre pourront être assurés à un niveau comparable nationalement et internationalement avec celui des autres disciplines.

- Dans les quelques cas d'exception où les études doctorales en Études genre ne font pas encore partie intégrante des systèmes universitaires d'aide aux doctorant-e-s, l'intégration dans ces systèmes doit être assurée au cours de la phase 2013-2016. Les études doctorales qui feront l'objet d'un soutien financier par le biais du présent sous-programme ne bénéficieront d'aucune autre subvention fédérale.

- D'autre part, il convient de développer et officialiser davantage encore les coopérations intra- et inter-universitaires d'enseignement et de recherche. Les synergies qui en résultent contribuent à maintenir le large éventail de formation proposé et permettent de faire face au nombre croissant d'étudiant-e-s.

- Dans le cadre du présent programme général, les Études genre contribuent à assurer le suivi scientifique des mesures de promotion de l'égalité des chances, dans la limite des fonds destinés à cette activité.

6.2. Contenu du sous-programme, aspects novateurs, objectifs à moyen et long terme, produits et résultats concrets attendus, démarche en vue d'atteindre les objectifs

Le sous-programme de la CUS Études genre en Suisse doit permettre d'achever et de pérenniser, pendant la prochaine phase 2012-16, l'établissement de la recherche sur le genre en Suisse, objet des efforts investis déjà avec quelque succès au cours des deux dernières phases. Étant donné l'état des lieux actuel, décrit plus haut, l'accent sera porté, au cours de la dernière phase, sur le développement et l'ancrage définitif des programmes de BA et de MA déjà mis en place dans les hautes écoles suisses, qui devront à l'avenir être garantis au moyen des seuls fonds structurels des universités. De plus, le sous-programme s'attachera à continuer à affiner les programmes d'enseignement et de recherche et à intensifier et institutionnaliser les coopérations intra- et inter-universitaires ; les postes et les structures créées au cours des périodes de financement précédentes doivent être intégrés définitivement dans les activités proposés par les différentes universités ; enfin, il faut définir les modalités de poursuite à long terme des projets nationaux et des réseaux inter-universitaires porteurs. L'objectif est de donner aux études genre, en garantissant l'institution structurelle des acquis, une envergure semblable à celle des autres disciplines universitaires et par là même, de placer à l'avenir ce domaine à parité avec les autres disciplines (cf. mandat de la CUS du 14.4.2011), et consolider ainsi sa compétitivité au niveau international.

Aspects novateurs du projet

- La recherche sur le genre en elle-même, de par son orientation à la fois disciplinaire et inter- et transdisciplinaire, sa longue tradition de regard critique sur les sciences, et sa combinaison fructueuse de recherche fondamentale et appliquée, constitue un projet précurseur pour l'avenir des sciences. C'est en grande partie pour cette raison que cette discipline jouit aujourd'hui internationalement d'un statut universitaire incontesté et représente un critère de qualité indispensable dans l'attribution de projets de recherche internationaux et dans le classement des universités.

- Ce projet présente une particularité novatrice sous la forme des coopérations inter-universitaires nationales de promotion de l'enseignement et de la recherche et des outils créés à cet effet. Nulle part ailleurs dans le monde, les étudiant-e-s n'ont la possibilité de choisir individuellement leur plan d'études dans l'ensemble des cursus proposés nationalement et d'obtenir leur diplôme dans le cadre d'un réseau national. Il en va de même pour les outils qu'ils utilisent à cet effet : le programme inter-universitaire électronique en ligne et la plate-forme virtuelle « Gender Campus ». Le présent projet pave ainsi la voie pour un enseignement et une recherche à large spectre, hautement qualifiés, inter- et transdisciplinaires et d'envergure internationale (cf. sur ce point l'évaluation des programmes de coopération de la CUS « Projets de coopération et d'innovation 2004-2007 »).

- Autre nouveauté du projet, l'élaboration en commun, pour toute la Suisse, du profil de formation. Il s'agit, là encore, d'un cas unique au monde. Cela permet de proposer des formations qui se complètent parfaitement, en évitant les redondances, et confère en outre internationalement aux études genre un profil d'exception.

- De plus, une série d'innovations nationales d'avant-garde ont été mises sur pied et seront encore développées lors de la nouvelle phase du programme : elle inclut le programme inter-universitaire électronique en ligne ; la plate-forme d'information et de communication multilingue et commune Gender Campus ; une Summer School ouverte aux inscriptions internationales « Études genre en Suisse » organisée tous les deux ans tour à tour dans plusieurs universités de Suisse, qui offre une formation orientée autour d'un thème sous la houlette d'expert-e-s internationales distingués ; la participation de professeurs invités, grâce à un programme annuel lancé par une ou conjointement par plusieurs universités suisses avec un appel à propositions thématique, et qui permet d'inviter des universitaires de renom international à venir donner des cours en études genre dans toutes les universités suisses participantes au projet.

- Le sous-programme de la CUS Études genre en Suisse fait donc figure de modèle d'innovation dans son ensemble pour le bénéfice du développement de la recherche et de l'enseignement suisses.

Démarche en vue d'atteindre les objectifs
Les fonds sont destinés à soutenir les sous-projets, dont l'objectif est de permettre aux différentes universités de franchir les étapes qui les séparent encore de l'établissement institutionnel à long terme de la recherche sur le genre, en fonction de l'état d'avancement de la question et de leur profil d'enseignement et de recherche. A cette fin, les subventions seront versées en quatre tranches dégressives au cours de cette phase du programme, pour faire en sorte que tous les acteurs engagés pour garantir sur le long terme les structures et les initiatives mises en place, puissent prendre chaque année des mesures concrètes afin de permettre leur reprise et leur pérennisation par les universités. Le rapport annuel fera état de ces mesures.

Les étapes suivantes sont prévues :

- développer et consolider les programmes d'études déjà institués aux niveaux BA et MA, en conservant et en renforçant les profils complémentaires mis en place dans les différentes universités. Cela constitue le cœur des efforts à investir au cours de la prochaine phase ;
- ancrer dans les structures universitaires les postes de professeurs, d'assistant-e-s ou de maîtres assistant-e-s et les charges d'enseignement déjà créés ainsi que les infrastructures administratives nécessaires déjà instituées ;
- favoriser davantage la relève universitaire en études de genre par la création de postes d'assistant-e-s et de maîtres-assistant-e-s et / ou de professeurs assistant-e-s,
- asseoir et élargir les coopérations intra- et inter-universitaires au moyen de conventions de coopérations officialisées ;
- développer les structures qui permettront de poursuivre les formations proposées au niveau national suisse (par ex : programme inter-universitaire électronique, Gender Campus, International Summer School, professeurs invités, ainsi que les outils destinés à mettre en réseau les jeunes chercheurs);
- et surtout renforcer le partage des connaissances issues de la recherche sur le genre dans la société, notamment dans les institutions universitaires, dans la promotion de la recherche et la politique de l'égalité des chances.

Répartition des fonds
La majeure partie des fonds sert à permettre aux différentes universités de franchir les étapes qui les séparent encore de l'établissement institutionnel à long terme des études de genre, en fonction de l'état d'avancement de la question dans chaque établissement et de son profil d'enseignement et de recherche. Une autre partie des fonds est destinée aux activités inter-universitaires au niveau national (Summer Schools, professeurs invités), à l'interface virtuelle Gender Campus et à la coordination du sous-programme.

6.3 Organisation: Structure et modalités de la collaboration

6.3.1 Direction du programme 2013-2016: Comité de direction et directions des sous-programmes

Le **Comité de direction** du programme de la CUS « Égalité des chances entre femmes et hommes dans les universités / Études genre 2013-2016 » est composé de trois personnes : la présidente et deux vices-président-e-s dont chacun-e a la direction d'un des deux sous-programmes, Prof. Yves Flückiger pour l'Égalité des chances et Prof. Andrea Maihofer pour les Études genre).
La présidente est la personne de contact de la Conférence universitaire suisse (CUS) et de la Conférence des Recteurs des universités suisses (CRUS). Les membres du Comité de direction ont été nommés « ad personam ».

Le Comité de direction est responsable du programme, et ses tâches sont les suivantes :

- Coordination et mise en œuvre stratégique du Programme 2013-2016
- Évaluation des plans d'action / pluriannuels soumis
- Demande de financement CUS des plans d'action / pluriannuels et des activités à mettre en œuvre dans le cadre du SP Études genre par le biais du secrétariat général de la CRUS
- Rapport annuel à l'attention de la CRUS et de la CUS (rapport financier et sur le fond)
- Rédaction d'un rapport intermédiaire pour suivi et révision des échéances au bout de 2 ans
- Coordonner l'évaluation du Programme 2013-2016 et de ses sous-programmes
- Représentation du Programme auprès du public.

Le Comité de direction est assisté par un bureau (Bureau de coordination du Programme, cf. point 6.3.2) établi au sein du Secrétariat général de la CRUS.

Les **directions des sous-programmes** sont composées respectivement d'une directrice et d'un directeur, d'un-e adjoint-e, d'expert-e-s indépendant-e-s ainsi que de représentant-e-s de diverses institutions participant au programme. Ces expert-e-s et représentant-e-s des diverses institutions participantes ont été nommés par la CRUS sur proposition des directions précédentes (SP « Égalité des chances » inchangé : deux femmes professeurs, la présidente en exercice de la CODEFUHES ainsi que deux de ses membres, FNS ; SP « Gender Studies » : 4 professeurs issus des universités participantes et trois expert-e-s externes). Les différentes régions linguistiques et les différents types d'établissement bénéficient d'une représentation équitable au sein de chaque direction, qui nomme elle-même sa directrice adjointe ou son directeur adjoint. Il sera possible de faire appel à des experts supplémentaires pour toute question relevant d'un domaine spécialisé.

Ces deux directions ont chacune la responsabilité du déroulement d'un sous-programme. Chacune est assistée par un **bureau de coordination du sous-programme**. Le bureau de coordination du sous-programme Égalité des chances est rattaché au Secrétariat général de la CRUS. Le bureau de coordination du sous-programme Études genre est rattaché au Centre d'Études genre de l'Université de Bâle.

6.3.2 Bureaux de coordination du Comité de direction et sous-programmes Égalité des chances / Études genre

Le bureau de coordination du Comité de direction, chargé de l'administration, est situé physiquement au sein du Secrétariat général de la CRUS. Son budget entre dans un poste à part.

Les bureaux de coordination du Comité de direction et des sous-programmes

- assistent la direction du programme dans tous ses travaux
- sont responsables de toutes les questions d'organisation
- veillent notamment au bon déroulement et à l'état d'avancement du programme dans son ensemble
- concluent des contrats en accord avec le Secrétaire général de la CRUS
- organisent et préparent les rapports sur mandat du Comité de direction
- élaborent et supervisent la planification financière ainsi que le budget pour l'administration du programme
- assistent à l'organisation d'événements et de réunions
- sont les interlocuteurs des responsables des universités et du public
- effectuent son rapport au Secrétariat d'État à l'éducation et à la recherche
- participent au partage des connaissances national et international
- assurent les relations publiques.

Le détail de l'organisation du comité de direction et des directions des sous-programmes figure dans l'**organigramme** en annexe.

6.4 Prise en compte des commentaires issus de l'évaluation de l'esquisse de projet

Le groupe de travail exprime ses remerciements au groupe d'évaluation de la CUS pour ses commentaires. 4 points sont développés ci-dessous.

1er point) *La proposition de programme doit définir une stratégie nationale, qui aille au-delà de l'élévation du pourcentage de femmes au poste de professeur et qui indique comment il est possible d'aborder notamment les aspirations des étudiant-e-s et le problème des domaines MINT.*
La Direction du programme salue le principe d'une stratégie nationale, et la présente proposition de programme de la CUS lance des pistes en ce sens. Néanmoins la question se pose plus généralement de savoir s'il entre dans les capacités du programme de formuler une stratégie nationale - avec la perspective d'une mise en oeuvre de la HFKG / LEHE. En tout état de cause, la Direction du programme est prête à soutenir les évolutions futures et à offrir toute l'expérience accumulée dans le cadre du programme.

Le sujet de la « conciliation des **études** et de la vie de famille » est traité spécifiquement dans le cadre du domaine d'action n°4 « Conditions dans lesquelles évoluent **étudiant-e-s**, collaborateurs/trices et chercheurs/euses – les femmes commes les hommes - ayant des obligations familiales » (cf. doc. n° 53/11 en annexe). Au cours des trois périodes précédentes déjà, les mesures les plus diverses ont été prises dans les universités de Suisse à ce sujet. De bonnes pratiques, telle la brochure « Étudier avec un enfant » de l'Université de Berne, divers papillons, permanences, conférences, bourses « Étudier avec un enfant », affichage sur les pages d'accueil des informations concernant les événements organisés, par ex. Université FR: http://www.unifr.ch/egalite/de/conseil/enfants.
Une vue d'ensemple des prestations proposées par les différentes hautes écoles de Suisse est consultable dans le rapport « Concilier travail et vie de famille dans une haute école : suggestions à l'intention des cadres et du personnel » (C. Lack, N. Amstutz & U. Meyerhofer, 2009).

Le programme s'attache au travail en coopération au niveau national sur le sujet des femmes dans les domaines **MINT** (mathématiques, informatique, sciences naturelles et techniques). Force est de constater que la ségrégation horizontale dans le choix des disciplines par les femmes existe toujours. Malgré de longues années d'effort, il n'a pas encore été suffisamment possible d'augmenter significativement le pourcentage de femmes (suisses) dans certaines sciences exactes et naturelles comme l'informatique, les mathématiques, la chimie et la physique ainsi que les sciences économiques. Des études ont démontré que le réaménagement de cursus entiers sur le plan du contenu et des méthodes d'enseignement, pour les adapter davantage aux femmes que ce qui est le cas actuellement, permettrait d'obtenir des résultats. À cela s'ajoute le fait que la didactique universitaire est un chantier en friche. Dans ce cadre, il est important de s'assurer qu'on ne se contente pas d'améliorer en général les compétences pédagogiques des enseignant-e-s, mais que l'on traite aussi de Genderwissen et qu'on les y forme. Ce type de mesure devrait déjà exister dès le primaire (Gehrig M. et al, 2010, publications du SER).

Une initiative de **Coopération nationale sur les MINT** a été lancée. Elle est coordonnée sous l'égide du secteur des EPF et des académies, et vise à faire en sorte que les mesures en cours dans toute la Suisse s'articulent le mieux possibles les unes avec les autres et que des syergies se créent. Un atelier national est prévu en novembre 2012 à ce sujet ; il sera financé par le secteur des EPF et préparé par un groupe de projet dans lequel est représentée la Direction du programme. Des mesures concrètes sont détaillées dans le domaine d'action n°5 (cf. doc. n°53/11 en annexe, « Suppression de la ségrégation horizontale dans l'accès aux disciplines et de la ségrégation verticale dans la poursuite des cursus dans lesquels la représentation d'un des deux sexes est particulièrement faible et où la relève n'est pas garantie (notamment domaines MINT) ») .

2ème point) *Elle doit contenir des précisions concrètes concernant les plans d'action des universités.*
Le détail des plans d'action est décrit dans un document à part (cf. doc. n°53/11 en annexe). Ce document a été envoyé aux universités le 17.02.2012, ainsi que la clé de répartition des fonds alloués, avec une lettre d'accomagnement, et sert de support au dialogue en cours avec les directions des universités et les décanats pour l'élaboration des plans d'action / pluriannuels 2013-2016.

3ème point) *Pour le sous-projet « Études genre » s'ajoute une priorité, qui est de faire en sorte que cette discipline puisse continuer à exister à partir de 2017 sans plus aucun financement extraordinaire, dans le cadre des budgets ordinaires des universités et de la promotion de la recherche.*
Au terme du programme, les études genre feront partie intégrante de la formation proposée dans les différentes universités partitipantes, sous une forme ou une autre. Les enseignements se distinguent les uns des autres par leurs différents profils et se complètent mutuellement dans toute la Suisse. gegenseitig. Les liens établis par les réseaux de chercheuses et chercheurs et le partage des connaissances seront encore assurés à l'avenir de façon renforcée par l'association professionnelle (Société suisse pour les études genre SSEG).

4ème point) *La proposition de programme est effectuée sur la base de subventions liées à des projets selon la LAU d'un montant maximal de 14 millions de CHF pour quatre ans für vier Jahre (inchangé). Néanmoins le budget sur les quatre ans est aménagé de sorte que les contributions propres viennent au moins compenser les fonds fédéraux dégressifs.*
Les contributions sont en règle générale de 50% sur la période 2013-2016 et sont déboursées de façon croissante (cf. point. 10, tableau Financement).

7. Calendrier des échéances et perspectives après 2016 (Fin du programme ? Prise en charge des coûts par les universités ? Alternative de financement ? Nouvelle demande de contribution liée à des projets ?)

Calendrier

Etapes de la préparation 2012 et du déroulement 2013-2016

Date	Activités	Responsables
Janvier 2012	Information aux universités sur les exigences concernant les plans d'action / pluriannuels et les critères d'évaluation	Direction du Programme fédéral « Égalité des chances » 2008-2011/12
Fin décembre /janvier 2012	Propositions Comité de direction et directions des sous-programmes	Direction du Programme fédéral « Égalité des chances » 2008-2011/12
Janvier 2012	Élections Comité de direction / directions des sous-programmes	Conférence des Recteurs des Universités Suisses CRUS
En continu	Consultations avec les directions des universités / des facultés	Responsables Égalité Responsables Études genre
Mai 2012	Candidature sur projet détaillé auprès de la Conférence universitaire suisse CUS	Comité de direction / directions des sous-programmes 2013-2016
Juin 2012	Appel à soumission plans d'action / pluriannuels	Direction du sous-programme Égalité des chances 2013-2016
30 septembre 2012	Dépôt des plans d'action / pluriannuels	Universités
Octobre 2012	Evaluation plans d'action / pluriannuels	Direction du sous-programme Égalité des chances 2013-2016
Novembre 2012	Decision de la CUS Calcul de la répartition définitive des fonds 2014-14 Égalité des chances	Conférence universitaire suisse Coordination du sous-programme Égalité des chances
Janvier 2013	Début de la mise en œuvre plans d'action / pluriannuels	Universités
Fin février 2014	Rapport 2013 des universités	Universités/ Directions des sous-programmes et Comité de direction
Fin 2014 / début 2015	Rapport intermédiaire à la CUS/au SER, calcul des fonds 2015-16 pour SP Égalité des chances	Directions des SP et Comité de direction, Bureau de coordination du SP Égalité des chances
Fin février 2015	Rapport 2014 des universités	Universités/ Directions des sous-programmes et Comité de direction
FIn février 2016	Rapport 2015 des universités	Universités/ Directions des sous-programmes et Comité de direction
Octobre 2016	Rapports de clôture d'activités	Universités
Fin 2016 / début 2017	Rapport final à la CUS / au SER	Directions des sous-programmes et Comité de direction

7a Perspectives envisagées après 2016
Selon les prévisions, les activités et formations seront intégrées en large majorité dans les structures des universités. Il restera à évaluer dans quelle mesure la prochaine phase du programme a permis de réaliser l'objectif de mettre en place efficacement l'égalité des chances et quelles mesures resteront nécessaires. Pour effectuer un travail durable d'ampleur et d'intérêt national, une forme de financement structurel (par ex. poste permanent auprès du Secrétariat à l'éducation, délégation spéciale de la CRUS) permettant des initiatives spécifiques serait envisageable et souhaitable.

7b
Voir 6.4, 3ème point.

8. Demande de subventions liée à des projets selon la LAU, détaillée par rubriques

La ventilation en cinq postes budgétaires permet de fixer l'ordre de grandeur des montant prévus. Un maximum de 20% de la tranche annuelle peut être affecté à d'autres postes budgétaires en cours de programme. Le rapport annuel devra faire état de l'utilisation réelle des fonds pour chaque poste budgétaire. Toute réaffectation d'un montant supérieur devra faire l'objet d'une demande à la CUS et de l'accord de cette dernière.

	2013	2014	2015	2016	**Total**
Salaires selon l'usage local (salaires bruts)					
Equipement et matériel					
Dépenses de fonctionnement					
Locaux loués aux fins du projet					
Frais de réunion et de voyage					
Total					

Comme par le passé pour le Programme fédéral « Égalité des chances » pour les périodes 2007-2007 et 2008-2001, le tableau 8 ne peut être rempli en détail à ce stade. Les plans d'action des universités seront disponibles à l'automne 2012 (SP Égalité des chances), et incluront une planification financière.

9. Répartition des subventions liée à des projets selon la LAU entre les partenaires du projet selon la LAU

La répartition entre les partenaires du projet selon la LAU peut être modifiée en cours de programme avec l'accord des institutions partenaires concernées. Le rapport annuel devra faire état de la répartition réelle des fonds.

Le départ d'un partenaire ou la participation d'un nouveau partenaire devra faire l'objet d'une entente préalable avec la CUS.

Université / institution	2013	2014	2015	2016	**Total**
Total					

En principe, le **versement** des contributions liées à des projets est effectué par le SER à la direction du projet ou au pôle d'excellence (Leading House), qui distribue les fonds aux institutions partenaires. Les raisons de toute exception à ce principe devront être indiquées ici, en précisant en outre à quel autre destinataire les fonds devront être versés.

La répartition des fonds est décrite au point 6. Les montants correspondants par an et par institution sont indiqués dans les tableaux 9a et 9b.

10. Promesses de contribution propre des partenaires du projet

Les cantons universitaires, les universités ou les institutions universitaires participant au programme apportent en principe une contribution propre équivalente à la contribution fédérale escomptée (en *real money* et/ou en *virtual money*); cf. art. 45, al. 1er, OAU).

10 a Sous-programme Égalité des chances

Université / institution	*real money*	*virtual money*	Total	La contribution en « *virtual money* » prendra la forme suivante :
BS			1'079'235	
BE			1'190'855	
FR			747'281	
GE			1'312'721	
LS			958'715	
LU			363'239	
NE			487'544	
SG			499'795	
USI			417'374	
ZH			1'943'241	
Montant total			9'000'000	

10 a Sous-programme Études genre

Université / institution	*real money*	*virtual money*	Total	La contribution en « *virtual money* » prendra la forme suivante :
BS			560'000	
BE			400'000	
FR			300'000	
GE			300'000	
GE IHEID			200'000	
LS			300'000	
NE			240'000	
SG			240'000	
ZH			400'000	
Campus/Liège			320'000	
CH-Projets & coordination			740'000	

Montant total			4’000’000	

Le financement dégressif par année est détaillé dans les tableaux 10a et 10b.

Les contributions propres constituent en règle générale 50% du financement. La répartition des fonds ne peut faire à l’heure actuelle que l’objet d’une estimation approximative. Il sera possible d’ajuster cette dernière au moyen des rapports annuels et du rapport intermédiaire. Le programme vise une augmentation progressive de l’engagement financier des universités jusqu’à leur intégration pleine et entière, ou dans leur large majorité, des structures et mesures ayant donné satisfaction.

11. Financement : récapitulation

	2013	2014	2015	2016	**Total**
Contribution liée au projet LAU demandée	4.148.000	3.662.500	3.337.500	2.852.000	14.000.000
Contributions propres des partenaires selon la LAU	2.602.000	3.087.500	3.412.500	3’898’000	13.000.000
Contribution liée au projet Conseil EPF					
Contribution liée au projet OFFT					
Contributions propres des EPF/HES					
Autres crédits de la Confédération (p.ex. FNS, CTI ou autres semblables)					
Prestations de tiers					
Coût global du projet	6’750’000	6’750’000	6’750’000	6’750’000	27.000.000

Ouvrages cités et sources à consulter :

Bachmann Ruth, Christine Rothmayr, Christine Spreyermann (2004): Evaluation Bundesprogramm Chancengleichheit von Frau und Mann an Universitäten. Bericht zur Umsetzung und Wirkung des Programms 2000-2003. Bern: Bundesamt für Bildung und Wissenschaft BBW.

Barben Marie-Louise, Elisabeth Ryter, Silvia Strub, Eveline Hüttner (2006): Evaluation Bundesprogramm Chancengleichheit von Frauen und Männern an den Fachhochschulen 2004-2007. Schlussbericht. Bern. Budesamt für Berufsbildung und Technologie BBT.

Buddeberg Barbara & Martina Stammm (2012): Mentoring in der Medizin. Formen, Konzepte Erfahrungen. Bericht über Mentoringprogramme am Universitätsspital und an der Medizinischen Fakultät der Universität Zürich 2002-2011. Bern. Staatssekretariat für Bildung und Forschung SBF.

Bundesamt für Berufsbildung und Technologie BBT, Staatssekretariat für Bildung und Forschung SBF, Schweizerische Universitätskonferenz SUK (2007): Good practice. Chancengleichheit von Frauen und Männern an den Schweizerischen Hochschulen. Bern.

Bundesamt für Statistik BFS (2011b): Frauen und Männer an den Schweizer Hochschulen, Indikatoren zu geschlechtsspezifischen Unterschieden. Neuenburg.

Bundesamt für Statistik BFS (2009b): Frauen und Männer im Bolognasystem, Indikatoren zu den geschlechtsspezifischen Unterschieden an den universitären Hochschulen. Neuenburg.

Dubach Philipp, Iris Graf, Heidi Stutz, Lucien Gardiol (2011): Evaluation Bundesprogramm Chancengleichheit von Frau und Mann an den Universitäten, 3. Phase 2008-2011, Schlussbericht. Staatssekretariat für Bildung und Forschung SBF.

Eument-net (Hrsg.) (2008): Establishing Mentoring in Europe. Strategies for the promotion of women academics and researchers. Fribourg.

Gehrig Matthias, Lucien Gardiol, Markus Schärrer (2010): Der MINT-Fachkräftemangel in der Schweiz. Ausmasse, Prognose, konjunkturelle Abhängigkeit. Ursachen und Auswirkungen des Fachkräftemangels in den Bereichen Mathematik, Informatik, Naturwissenschaften, Technik. Bern: Staatssekretariat für Bildung und Forschung SBF.

Gül Leyla und Patrizia Mordini (2003): Womentoring. Ein Mentoringprogramm von und für Studentinnen an der Uni Bern. Bilanz zum ersten schweizerischen Mentoringprogramm von und für Studentinnen an der Universität Bern. Mit einem Leitfaden.

Gilland Lutz Karin (2011): „Peer Mentoring“ in Höppel Dagmar und Füger Helen (Hrsg) (2011): Mentoring for Change. Fribourg. Eument-net.

Jäger Ulle (2011): Mentoring für Akademikerinnen. Individuelle Erfolge, strukturelle Hindernisse und aktuelle Herausforderungen nach zehn Jahren WIN. Eine Untersuchung im Auftrag von Diversity & Inclusion der Novartis Pharma AG und des Ressorts Chancengleichheit der Universität Basel.

Jäger Ulle (2010): Wissenschaft, Partnerschaft, Elternschaft. Massnahmen für Doppelkarrierepaare an der Universität St. Gallen.

Jäger Ulle (2009): Mentoringprogramme für Nachwuchswissenschaftlerinnen und ihre strukturellen Wirkungen an der Universität Basel. Eine Untersuchung im Auftrag des Ressorts Chancengleichheit der Universität Basel.

Joye-Cagnard Frédéric, Raphaël Ramuz, Philipp Sormani, Martin Benninghoff, Gaële Goastellec, Jean-Philipp Leresche (2008): Evaluation de l’instrument “projets de coopération et d’innovation” (2004-2007). Bern, Schweizerische Universitätskonferenz SUK.

Lack Carmen, Nathalie Amstutz, Ursula Meyerhofer (2009): Familienfreundliche Hochschulen: Handlungsfelder und Praxisbeispiele. Fachhochschule Nordwestschweiz FHNW.

Lask, Sabine; Graf, Louise (2009): Mentoring Deutschschweiz bringt Wissenschaftlerinnen voran. Wirkung und Nutzen des Programms 2001-2006. Abteilung für die Gleichstellung von Frauen und Männern der Universität Bern.

Maurer Elisabeth, Franz Mauleshagen, Angela Zimmermann, Alexandra Kess (Hrsg.) (2008): Exzellenz und Chancengleichheit. Universität Zürich. Universelle 8.

Maurer, Elisabeth (2010). *Fragile Freundschaften. Networking und Gender in der wissenschaftlichen Nachwuchsförderung*. Frankfurt: Campus.

Maurer Elisabeth (2010). Reflecting on Practical Experience and a Case Study within the Field of Gender Equality Politics. In: Riegraf, Birgit; Aulenbacher, Brigitte; Kirsch-Auwärter, Edit und Müller, Ursula (Hrsg.), *GenderChange in Academia: Re-mapping the Fields of Work, Knowledge, and Politics from a Gender Perspective*, 353-363. Wiesbaden: VS Verlag für Sozialwissenschaften.

Maurer Elisabeth (2011): Gleichstellung und Chancengleichheit an schweizerischen Universitäten. In Humboldt Chancengleich. Berlin.

Müller Barbara (2008): Innovation and Excellence by Women in Science. University recruitment procedures und er scrutiny. Bern:Staatssekretariat für Bildung un Forschung SBF.

Müller Franziska, Sarah Fässler, Erich Zellweger, Andreas Balthasar (2009): Evaluation Bundesprogramm Chancengleichheit von Frauen und Männern an den Fachhochschulen 2008-20011. Teilbericht 1. Bern. Budesamt für Berufsbildung und Technologie BBT.

Müller Franziska, Noëlle Bucher (2009): Dual Career Couples Advice an der Universität Luzern: Fallanalyse.

Müller Franziska, Ruth Bachmann, Christine Spreyermann, Christine Rothmayr (2007): Wirkungsanalyse im Rahmen der Evaluation des Bundesprogramms Chancengleichheit von Frau und Mann an Universitäten 2000-2007. Bern: Staatssekretariat für Bildung und Forschung SBF.

Obexer-Ruff Gabriela, Iris Rothäusler (2010): Die Förderung von Dual Career Couples an den Schweizer Hochschulen, in: Gramespacher Elke, Julika Funk, Iris Rothäusler (Hrsg): Dual Career Couples an Hochschulen. Opladen& Farmington Hills, S. 149-159.

Rosende Magdalena (2011): Les carrièes du personnel administratif et technique à l'Université de Lausanne. Rapport II: parcours professionnels féminins et masculins - une étude de cas, Lausanne, Bureau de l'égalité des chances de l'Université de Lausanne.

Rossier A., Dehler J., Charlier B., Füger H. (2010): Intégrer la dimension genre dans l'enseignement supérieur. Revue int. de pédagogie de l'enseignement sup., no. 26-2. Fribourg.

Spreyermann Christine und Chrisitine Rothmayr (2009): Evaluation Bundesprogramm Chancengleichheit von Frau und Mann an Universitäten. Bericht zu den Leistungen und Wirkungen des Programms 2000 bis 2007, Bern: Staatssekretariat für Bildung und Forschung SBF.

Universität Basel und Novartis (Hrsg.): WIN. Zehn Jahre, zehn Menschen. Ein Porträtband zum Jubiläum des Mentoringprogramms für Akademikerinnen, 2011.

Brochures et guides:
Bula - Bureaux de l'égalité des Hautes écoles universitaires de la Suisse latine (2011): Bien démarrer sa thèse: guide pour doctorant-e-s, Lausanne, comité de réd.: Carine Carvalho et al., réd.: Corinne Dallera.

Bula - Bureaux de l'égalité des Hautes écoles universitaires de la Suisse latine (2011): Getting your thesis off to a good start: guide for doctoral students, Lausanne, comité de réd.: Carine Carvalho et al., réd.: Corinne Dallera.

Bula - Bureaux de l'égalité des Hautes écoles universitaires de la Suisse latine (2011): Au-delà du doctorat: guide pour doctorant-e-s avancé-e-s et postdoctorant-e-s, Lausanne, comité de réd.: Helen Füger et al., réd.: Corinne Dallera.

Bula - Bureaux de l'égalité des Hautes écoles universitaires de la Suisse latine (2011): Beyond the doctorate: guide for advanced doctoral and postdoctoral students, Lausanne, comité de réd.: Helen Füger et al., réd.: Corinne Dallera.

Bula - Bureaux de l'égalité des Hautes écoles universitaires de la Suisse latine (2011): L'égalité au service des universités et hautes écoles. Bilan de dix ans d'actions et perspectives pour le futur , Lausanne, comité de réd.: Stefanie Brander et al., réd.: Stéphanie Apothéloz.

Chancengleichheit in Ernennungsverfahren. Ein Leitfaden (2007).
Hrsg. Abteilung für die Gleichstellung von Frauen und Männern der Universität Bern.

Merkblätter "Studieren & Arbeiten mit Kind an der Universität Bern" (2007).
Hrsg. Abteilung für die Gleichstellung von Frauen und Männern der Universität Bern.

Ouvrages non publiés :
Notroff Andrea (2009) : Geschlechtergerechte Studiengangentwicklung: Massnahmen und Initiativen, Studiengangkultur, Studienabbruch und Studienfachwechsel, Argumentation und Umsetzung. Eine **unveröffentlichte** Literaturstudie im Auftrag und mit redaktioneller Unterstützung des Ressorts Chancengleichheit der Universität Basel.

Annexes:

- Organigramme du Comité de direction du programme de la CUS
- Tableaux 9 a & b Financement des sous-programmes Égalité des chances / Études genre 2013-2016
- Tableaux 10 a & b Fonds propres des universités / des partenaires de projets Études genre
- Tableau doc. n° 05/12E : Ventilation de la contribution de base et des montants variables 2013-2016
- Document n° 53/11 « Conditions à remplir pour les plans d'action »
- Brochure SER/CRUS (2011): Femmes et hommes dans les hautes écoles suisses

Organigramme: Direction de Programme CUS

„Egalité des Chances entre Hommes et Femmes dans les universités / Etudes Genre“ 2013-2016

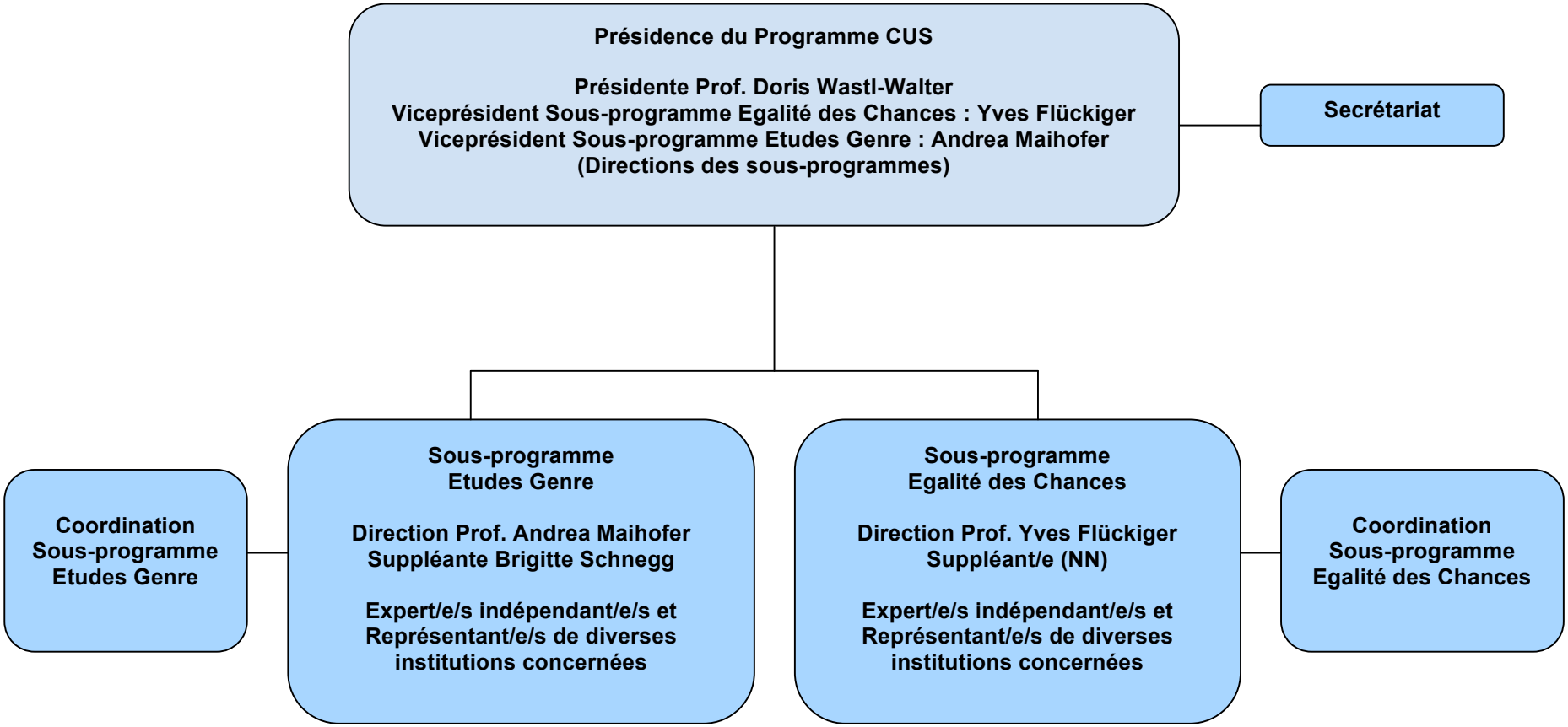

Tab. 9a Finanzen Teilprogramm Chancengleichheit 2013-2016
Finances du sous-programme Egalité des Chances 2013-2016

Aufwand SUK finanziert Dépenses financées par la CUS	Mittel Moyens	Pro Jahr / Par Année				Total
		2013	2014	2015	2016	
Verteilung / Distribution		**Mittel / Moyens + 20%**	**Mittel / Moyens + 5%**	**Mittel / Moyens - 5%**	**Mittel / Moyens - 20%**	
BS	269'809	323'771	283'299	256'318	215'847	1'079'235
BE	297'714	357'257	312'599	282'828	238'171	1'190'855
FR	186'820	224'184	196'161	177'479	149'456	747'281
GE	328'180	393'816	344'589	311'771	262'544	1'312'721
LS	239'679	287'615	251'663	227'695	191'743	958'715
LU	90'810	108'972	95'350	86'269	72'648	363'239
NE	121'886	146'263	127'980	115'792	97'509	487'544
SG	124'949	149'939	131'196	118'701	99'959	499'795
USI	104'344	125'212	109'561	99'126	83'475	417'374
ZH	485'810	582'972	510'101	461'520	388'648	1'943'241
Beiträge an die Universitäten total Contributions totales aux universités	2'250'000	2'700'000	2'362'500	2'137'500	1'800'000	9'000'000
Koordination, Tagungen, Monitoring Coordination, Conférences, Monitoring	240'000	240'000	240'000	240'000	240'000	960'000
Anteil Koordination Gesamtprogramm Quote-part Coordination programme complet	10'000	10'000	10'000	10'000	10'000	40'000
Total		**2'950'000**	**2'612'500**	**2'387'500**	**2'050'000**	**10'000'000**

Aufwand SUK finanziert Dépenses financées par la CUS	Mittel Moyens	Pro Jahr / Par Année				Total
		2013	2014	2015	2016	
Verteilung / Distribution		**Mittel / Moyens + 20%**	**Mittel / Moyens + 5%**	**Mittel / Moyens - 5%**	**Mittel / Moyens - 20%**	
Beiträge an die Universitäten total Contributions totales aux universités	2'250'000	2'700'000	2'362'500	2'137'500	1'800'000	9'000'000
Koordination, Tagungen, Monitoring Coordination, Conférences, Monitoring	240'000	240'000	240'000	240'000	240'000	960'000
Anteil Koordination Gesamtprogramm Quote-part Coordination programme complet	10'000	10'000	10'000	10'000	10'000	40'000
Total		**2'950'000**	**2'612'500**	**2'387'500**	**2'050'000**	**10'000'000**

Tabelle 9b. Finanzen Teilprogramm Gender Studies 2013-16
Finances du sous-programme Etudes Genre 2013-2016

Aufwand SUK finanziert Dépenses financées par la CUS	Mittel Moyens	Pro Jahr / Par Année				Total
		2013	2014	2015	2016	
Verteilung / Distribution		**Mittel / Moyens + 20%**	**Mittel / Moyens + 5%**	**Mittel / Moyens - 5%**	**Mittel / Moyens - 20%**	
BS	140'000	168'000	147'000	133'000	112'000	560'000
BE	100'000	120'000	105'000	95'000	80'000	400'000
FR	75'000	90'000	79'000	71'000	60'000	300'000
GE	75'000	90'000	79'000	71'000	60'000	300'000
GE IHEID	50'000	60'000	52'000	48'000	40'000	200'000
LA	75'000	90'000	79'000	71'000	60'000	300'000
NE	60'000	72'000	63'000	57'000	48'000	240'000
SG	60'000	72'000	63'000	57'000	48'000	240'000
ZH	100'000	120'000	105'000	95'000	80'000	400'000
Campus / LIEGE	80'000	96'000	84'000	76'000	64'000	320'000
CH-Projekte und Koordination (Gesamt- & TP) Projets-CH et Coordination (Complet & Partiel)	185'000	220'000	194'000	176'000	150'000	740'000
Total		**1'198'000**	**1'050'000**	**950'000**	**802'000**	**4'000'000**

Aufwand SUK finanziert Dépenses financées par la CUS	Mittel Moyens	Pro Jahr / Par Année				Total
		2013	2014	2015	2016	
Verteilung / Distribution		**Mittel + 20%**	**Mittel + 5%**	**Mittel - 5%**	**Mittel - 20%**	
Beiträge an die Universitäten total Contributions totales aux universités	735'000	882'000	772'000	698'000	588'000	2'940'000
Gender Campus, CH-Projekte, Koordinationen Campus Genre, Projets-CH, Coordinations	265'000	316'000	278'000	252'000	214'000	1'020'000
Total		**1'198'000**	**1'050'000**	**950'000**	**802'000**	**4'000'000**

Tabelle 10a. Eigenmittel der Universitäten Teilprogramm Chancengleichheit 2013-16
Fonds propres des Universitées au sous-programme Egalité des chances 2013-16

Aufwand SUK finanziert Dépenses financées par la CUS	Total	Eigenleistungen der Universitäten Contributions propres des Universités				Total
		2013	2014	2015	2016	
Verteilung		**Mittel / Moyens + 20%**	**Mittel / Moyens + 5%**	**Mittel / Moyens - 5%**	**Mittel / Moyens - 20%**	
BS	1'079'235	215'847	256'318	283'299	323'771	1'079'235
BE	1'190'855	238'171	282'828	312'599	357'257	1'190'855
FR	747'281	149'456	177'479	196'161	224'184	747'281
GE	1'312'721	262'544	311'771	344'589	393'816	1'312'721
LS	958'715	191'743	227'695	251'663	287'615	958'715
LU	363'239	72'648	86'269	95'350	108'972	363'239
NE	487'544	97'509	115'792	127'980	146'263	487'544
SG	499'795	99'959	118'701	131'196	149'939	499'795
USI	417'374	83'475	99'126	109'561	125'212	417'374
ZH	1'943'241	388'648	461'520	510'101	582'972	1'943'241
Koordination, Tagungen, Monitoring Coordination, Conférences, Monitoring	960'000	0	0	0	0	0
Anteil Koordination Gesamtprogramm Quote-part Coordination programme complet	40'000	0	0	0	0	0
Total	**10'000'000**	**1'800'000**	**2'137'500**	**2'362'500**	**2'700'000**	**9'000'000**

Tabelle 10b. Zugesicherte Eigenmittel der einzelnen Projektpartner Teilprogramm Gender Studies 2013-16
Fonds propres par Partenaires de projets Sous-programme Etudes Genre 2013/16

Aufwand SUK finanziert Dépenses CUS financées	Total	Eigenleistungen der Universitäten Contributions propres des Universités				Total
		2013	2014	2015	2016	
Verteilung / Distribution		**Mittel / Moyens + 20%**	**Mittel / Moyens + 5%**	**Mittel / Moyens - 5%**	**Mittel / Moyens - 20%**	
BS	560'000	112'000	133'000	147'000	168'000	560'000
BE	400'000	80'000	95'000	105'000	120'000	400'000
FR	300'000	60'000	71'000	79'000	90'000	300'000
GE	300'000	60'000	71'000	79'000	90'000	300'000
GE IHEID	200'000	40'000	48'000	52'000	60'000	200'000
LA	300'000	60'000	71'000	79'000	90'000	300'000
NE	240'000	48'000	57'000	63'000	72'000	240'000
SG	240'000	48'000	57'000	63'000	72'000	240'000
ZH	400'000	80'000	95'000	105'000	120'000	400'000
Campus / LIEGE	320'000	64'000	76'000	84'000	96'000	320'000
CH-Projekte und Koordination (Gesamt- & TP) Projets-CH et Coordination (complet et partiel)	740'000	150'000	176'000	194'000	220'000	740'000
Total	**4'000'000**	**802'000**	**950'000**	**1'050'000**	**1'198'000**	**4'000'000**

Conférence des Recteurs des Universités Suisses
Secrétariat général

05/12E
16.2.2012

Programme de la CUS Egalité des Chances/Gender Studies 2013-2016

Programme partiel Egalité des Chances

Répartition des montants fixes et des contribution variables pour 2013-2016

Université	Doctorantes 2010*	Doctorantes 2010 en %	Contributions 2013-2016 en fr.	ø Diplômes 2008-2010**	Diplômes 2008-2010 en %	Contributions 2013-2016 en fr.
Bâle	1'224	16.2	267'461	819	12.5	414'143
Berne	1'082	14.3	236'432	1'033	15.8	522'525
Fribourg	489	6.5	106'853	499	7.7	252'498
Genève	1'025	13.6	223'977	1'195	18.3	604'444
Lausanne	863	11.4	188'578	694	10.6	351'103
Lucerne	101	1.3	22'070	118	1.8	59'838
Neuchâtel	227	3.0	49'603	238	3.6	120'181
St-Gall	250	3.3	54'629	182	2.8	92'032
USI	98	1.3	21'414	180	2.8	90'852
Zurich	2'192	29.0	478'983	1'567	24.0	792'384
Total	**7'551**	**100**	**1'650'000**	**6'526**	**100**	**3'300'000**

Université	Etudiant-e-s 2010***	Etudiant-e-s 2010 en %	Contributions 2013-2016 en fr.	Montant fixe 2013-2016 en fr.	Total 2013-2016 en fr.
Bâle	2'990	9.6	157'630	240'000	1'079'235
Berne	3'640	11.6	191'897	240'000	1'190'855
Fribourg	2'806	9.0	147'930	240'000	747'281
Genève	4'634	14.8	244'300	240'000	1'312'721
Lausanne	3'396	10.9	179'034	240'000	958'715
Lucerne	784	2.5	41'332	240'000	363'239
Neuchâtel	1'475	4.7	77'761	240'000	487'544
St-Gall	2'146	6.9	113'135	240'000	499'795
USI	1'235	3.9	65'108	240'000	417'374
Zurich	8'192	26.2	431'874	240'000	1'943'241
Total	**31'298**	**100**	**1'650'000**	**2'400'000**	**9'000'000**

* Doctorantes femmes (25%)

** Premiers diplômes + doctorats acquis par des femmes pendant l'année civile correspondante; les doctorats x 1 (50%)

*** Etudiant-e-s femmes hommes, Lic/MA (25%)

Contribution fixe: Fr. 60'000/an

crus.ch
Rektorenkonferenz der Schweizer Universitäten
Conférence des Recteurs des Universités Suisses
Conferenza dei Rettori delle Università Svizzere
Rectors' Conference of the Swiss Universities

Doc. 53/11

Programme fédéral « Égalité des chances dans les universités » 2008-2011/12

Conditions à remplir pour les Plans d'action / pluriannuels, Programme CUS « Égalité des chances / Gender Studies » 2013-2016, sous-programme « Égalité des chances »

La période 2013-2016 doit être l'occasion de garantir l'égalité des chances dans les structures mêmes des universités suisses, en consolidant tout d'abord les mesures existantes qui ont démontré leur efficacité et en développant d'autre part de nouvelles démarches novatrices. C'est aux universités que reviendra le choix des domaines sur lesquels elles vont porter leurs efforts, tout en respectant les principes énoncés dans le mandat donné par la CUS. Étant donné que les plans d'action/pluriannuels comportent de nombreuses composantes locales et institutionnelles, les responsables concernés dans chaque Université ou institution doivent pouvoir s'impliquer dans leur mise en œuvre (rectorats, décanats, bureaux de l'Égalité, promotion de la relève, ressources humaines, développement du personnel, etc.).

Les plans d'action / pluriannuels doivent aboutir aux **résultats** suivants :

- La structure et la stratégie de l'Université tiennent compte de l'égalité des chances.
- Les universités disposent d'une stratégie clairement formulée pour favoriser l'égalité des chances et d'un programme propre (plan d'action / pluriannuel) inspiré des projets déjà réalisés avec succès.
- Un suivi de l'égalité des chances est mis sur pied afin d'évaluer périodiquement les résultats obtenus.

Composition des plans d'action / pluriannuels
Un plan d'action / pluriannuel se présente selon le modèle suivant :

Analyse de la situation actuelle et des objectifs à atteindre
Étant donné que la situation peut varier d'un établissement à l'autre, les Universités sont tenues de se livrer, en vue de l'établissement d'un plan d'action / pluriannuel, à une **analyse de la situation** (état actuel / buts à atteindre) et de définir les mesures à prendre en fonction des besoins et problèmes identifiés. Les valeurs à atteindre pour l'ensemble de la Suisse s'élèvent à 25% de femmes parmi les professeurs de 1ère classe et à 40% de femmes parmi les professeurs assistants, d'après les calculs effectués par P. Dubach et al.,[1] 2012. Pour y parvenir, il faudrait pouvoir compter plus de 40% de femmes parmi les nouvelles nominations.

Objectifs
L'analyse de la situation actuelle et des buts à atteindre sert de base à l'établissement des objectifs concrets, fixés en tenant compte des domaines d'action cités ci-dessous (cf également l'esquisse de projet 441/10). Ces objectifs doivent être réalistes, décrits en termes concrets. Il en va de même en ce qui concerne les indicateurs applicables pour chacun d'entre eux. Il peut s'agir d'objectifs d'ordre quantitatif aussi bien que qualitatif. La présentation doit faire état de données chiffrées concernant la proportion de femmes parmi les professeurs / professeurs assistants, et notamment les nouvelles nominations, assorties d'objectifs réalistes et différentiés, par ex. par faculté / discipline.

---

[1] P. Dubach et al., 2012, *Rapport final d'évaluation du Programme fédéral 2008-2001*, Berne : Publications du SER (sous presse).

Les plans d'action / pluriannuels cibleront les domaines suivants :

- Ancrage institutionnel de l'égalité des chances.
- Augmentation de la proportion de femmes parmi les professeurs et dans les instances de direction / décision.
- Initiatives de promotion de la relève féminine et prise en compte du genre dans toutes les mesures de soutien à la relève.
- Conditions dans lesquelles évoluent étudiant(e)s, collaborateurs/trices et chercheurs/euses – les femmes comme les hommes - ayant des obligations familiales
- Suppression de la ségrégation horizontale dans l'accès aux disciplines et de la ségrégation verticale dans la poursuite des cursus dans lesquels la représentation d'un des deux sexes est particulièrement faible et où la relève n'est pas garantie (notamment domaines MINT)
- Mesures liées à la gestion du personnel et au développement des capacités.
- Autres/Nouveautés

Le choix des mesures à prendre doit découler de l'état des lieux et de l'analyse des buts à atteindre. La liste des mesures possibles ci-dessous n'est ni exhaustive, ni contraignante ; elle a valeur d'exemple et de suggestion.

Exemple de mesures possibles

Domaine d'action n°1 « Ancrage institutionnel de l'égalité des chances » :
L'université dispose de structures (service de l'Egalité, politique en matière de genre, etc.) et de mesures visant à ancrer sur le long terme la promotion de l'égalité des chances, au niveau des facultés (par ex. programmes de subventions, coordinations, commissions) et des instances de direction et de décision (objectifs concernant la représentation respective des sexes). Les charges et compétences des responsables de l'Egalité sont clairement définies, et il existe suffisamment de postes disponibles pour la mise en application efficace des mesures. L'université tient des statistiques sexuées (étude suivie – *monitoring* – de l'égalité des chances). L'égalité des chances est intégrée en tant que critère de qualité. Des coopérations interuniversitaires sont mises en place.

Domaine d'action n°2 « Augmentation de la proportion de femmes parmi les professeurs et dans les instances de direction / décision » :
Des objectifs d'augmentation du nombre de femmes par discipline / faculté sont établis, faisant mention de taux d'augmentation réalistes. Des mesures visant à garantir l'égalité des chances dans les procédures d'engagement et de nomination sont mises en place : procédure d'appels dans le cadre des nominations, commissions de relève, prise en compte des carrières non linéaires dans l'évaluation des parcours et dans les directives de promotion interne. Des formations à la prise de décision et d'initiative sont proposées, et des ressources débloquées pour des aides individuelles : Boursières d'excellence, "Start up packages" (sommes de lancement), aide aux carrières duales pour les professeurs.

Domaine d'action n°3 « Initiatives de promotion de la relève féminine et prise en compte du genre dans toutes les mesures de soutien à la relève » :
Mise sur pied et extension de la promotion de la relève féminine (par ex. écoles doctorales, campus doctoraux) et prise en compte de cet objectif dans les mécanismes de promotion de la relève en général : mentorat et cours proposés aux post-docs et aux doctorant(e)s, soutien individuel à la carrière : subsides "protected time"/subside tremplin, "120plus", conseils sur la carrière, encadrement personnel, "Career centers", création de réseaux (y compris plateformes virtuelles), accès facilité aux ressources pour la recherche, aide aux carrières duales au niveau post-doctoral.

Domaine d'action n°4 « Conditions dans lesquelles évoluent étudiant(e)s, collaborateurs/trices et chercheurs/euses – les femmes comme les hommes - ayant des obligations familiales » :
Des mesures sont prévues qui visent à rendre l'institution universitaire plus accueillante envers les familles, en permettant aux étudiant(e)s et au personnel universitaire, technique et administratif (femmes, hommes, parents, carrières duales) de concilier vie de famille et études / carrière / vie professionnelle : possibilités d'encadrement suffisantes, flexibles et constantes, crédits/bonifications pour la garde des enfants / l'accompagnement des aînés, congés maternité / paternité, congés parentaux, flexibilité des études et du travail (postes partagés, horaires flexibles, etc.), prolongations de contrat, prix et distinctions.

Domaine d'action n°5 « Suppression de la ségrégation horizontale dans l'accès aux disciplines et de la ségrégation verticale dans la poursuite des cursus dans lesquels la représentation d'un des deux sexes est particulièrement faible et où la relève n'est pas garantie (notamment domaines MINT) » :
Attirer davantage de jeunes femmes vers les filières MINT disponibles (coopération dès le secondaire: par ex. initiatives EducaMINT / NaTech Education), mesures de sensibilisation des responsables dans les domaines MINT (projet national, sous l'égide du secteur des EPF, collaboration avec les Académies suisses) ; lancer des projets conjoints avec les entreprises (cf. programme WIN – Women into Industry).
Favoriser l'élaboration de curricula et de méthodes d'enseignement favorables à l'égalité femmes - hommes (intégrer l'écologie, les aspects sociaux).

Financement, organisation et déroulement :

Financement :
- Indications à donner selon les consignes de la CUS et du SER.
- Au financement pris en charge par la Confédération pour les mesures de promotion de l'égalité des chances, les universités ajoutent un montant approprié sous forme de contribution propre (en règle générale 50% sur l'ensemble de la durée du projet) : ces montants doivent s'accroître **progressivement** entre 2013 et 2016.
- Ces contributions propres peuvent être de nature pécuniaire ou virtuelle. Les structures déjà comptabilisées dans les budgets des universités peuvent être inclues dans le décompte de ces contributions. Les structures existantes destinées aux crèches et « welcome centres » ne peuvent **PAS** être répertoriées en tant que contribution propre.

Organisation et déroulement :
- Instances internes (droits, devoirs), scénarios et coopérations

Calendrier :
- Calendrier de l'application des mesures, avec mention des délais-clés

Rapports et pilotage
Un rapport intermédiaire et final sont exigés. Ceux-ci doivent faire état d'un **suivi des questions d'égalité des chances** sur 2 ans. Les rapports doivent documenter les processus d'évolution et de développement, et présenter les perspectives au-delà de 2016.
Le SER demande pour sa part l'établissement de **comptes-rendus** annuels.

Processus d'évaluation :
La Direction du Programme 2013-2016 effectue une évaluation des plans d'actions / pluriannuels. Des expert(e)s externes sont également invités à s'exprimer. Il est possible de réviser un plan d'action pour le mettre en conformité aux conditions fixées.

Bases juridiques et documents :
- Mandat de la CUS à la direction du Programme fédéral « Égalité des chances » 2008-2011/12, aux fins d'élaborer une esquisse de projet de programme de la CUS « Égalité des chances entre femmes et hommes dans les universités / Gender Studies » 2013-2016 (14 avril 2011), doc. 432/10B
- Prise en compte de la dimension genre dans la science et la recherche : papier de position du groupe de travail « Genre et politique scientifique » en vue de la période de soutien aux hautes écoles 2013-2016 (8 oct. 2010)
- Esquisse de projet de programme CUS : « Égalité des chances entre femmes et hommes dans les universités / Gender Studies » 2013-2016 (30 sept. 2011), doc. 441/10
- Organigramme du nouveau programme CUS
- Formulaire de candidature pour programme CUS, doc. 443/10 (doc. interne en sa présente version), la candidature définitive sera soumis à la CUS au plus tard le 31 mai 2012.
- Lettres aux universités du 31/10/2011 et du 17/02/2012.

Publications :
Philipp Dubach, Iris Graf, Heidi Stutz & Lucien Gardiol (2012). Evaluation Bundesprogramm Chancengleicheit von Frau und Mann an den Universitäten, 3. Phase 2008-2011: Publications SER.

Contact pour toute information complémentaire :
Dr. Gabriela Obexer, gabriela.obexer-ruff@crus.ch, 031 306 60 23 (le matin, mar/jeu toute la journée).